



## **Freshline® MAP**

*– Sécurité et traçabilité : nos priorités*

L'UE a voté une nouvelle loi sur la traçabilité. Conformément à celle-ci, les gaz Freshline® d'Air Products, qui sont utilisés comme additifs et ingrédients dans les processus de conditionnement, de transformation et dans les boissons, sont classés dans la catégorie des aliments. En tant que tels, les gaz Freshline® doivent respecter la réglementation européenne (EC) No 852/2004.

Bien que nos gaz aient toujours respecté les critères de qualité de la législation européenne sur les additifs alimentaires, nous avons pris des mesures supplémentaires pour que nos processus de production puissent faire l'objet d'une traçabilité exhaustive, de la production du gaz, au remplissage et à la distribution des emballages.



### **Notre engagement en matière de qualité**

Nous nous engageons à ce que les produits fournis dans le cadre du Contrat d'Approvisionnement en Gaz entre Air Products et notre clientèle respectent, à la date de la livraison, la législation en vigueur en matière de sécurité alimentaire.

La législation en matière de sécurité alimentaire couvre les secteurs suivants :

- Sécurité alimentaire – inclut la Réglementation européenne 178/2002
- Hygiène alimentaire – inclut la Réglementation européenne 852/2004
- Étiquetage alimentaire – inclut la Réglementation européenne 2000/13/EC
- Pureté des denrées alimentaires - inclut la directive européenne 95/2 modifiée pour devenir la directive 96/77/EC.

Ceci veut également dire que nous faisons preuve de diligence en ce qui concerne nos locaux, notre équipement, nos matériaux et nos produits.

Pour plus d'informations sur les mesures prises par Air Products afin d'assurer la traçabilité de nos produits Freshline®, reportez-vous au verso.

## Déclaration de Qualité Freshline®

En tant que fournisseur spécialisé de gaz pour l'industrie agroalimentaire, Air Products s'engage à mettre à la disposition de sa clientèle, expertise technique et savoir-faire dans une large gamme d'applications. Que vous utilisiez un gaz ou un liquide, pour la production d'aliments ou de boissons, nos spécifications en matière de produits Freshline® de qualité alimentaire respectent les lois de sécurité alimentaire en vigueur.

En tant qu'utilisateur de gaz MAP, vous serez heureux d'apprendre que non seulement nous respectons les lois en matière de traçabilité – mais que nous allons bien au-delà ! Pour mieux respecter la législation, et pour donner suite à une enquête récente menée auprès de nos clients, notre nouvelle offre Freshline® MAP propose les normes les plus élevées en matière de sécurité, de traçabilité et d'hygiène :

## Des produits alimentaires facilement identifiables

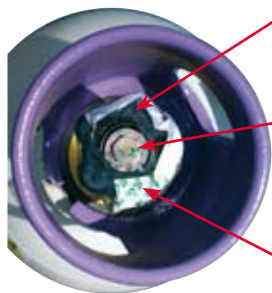
Chapeau d'une couleur distincte (bleu lilas)

Des nouveaux noms de produits faciles à comprendre, par exemple "Freshline® 30% CO<sub>2</sub> dans Azote"

Couleur distincte du corps des bouteilles (bleu lilas) pour bien les différencier de la gamme industrielle.



## Traçabilité, sécurité et assurance qualité :



Afin d'éviter des risques de pollution, toutes les bouteilles sont équipées d'un robinet RPV (vanne à pression résiduelle) et seront protégées par un film thermo-rétractable.

Certificat de conformité avec numéro de lot de fabrication fourni avec chaque emballage. Il se trouvera filmé sur le robinet.

## Explication du Certificat de conformité



Voir exemplaire ci-joint :



Étiquette de lot :

Le numéro commençant par POxxx est le numéro d'identification de l'emballage (permettant sa traçabilité).

## Aide et soutien à toutes les étapes

- Vous pouvez recevoir un exemplaire GRATUIT du Guide Freshline® de Conditionnement sous Atmosphère Protectrice en contactant notre service clients au 0800 480 000.

## Pour plus de renseignements,

Vous avez plusieurs possibilités pour contacter Air Products :

Numéro vert : 0800 480 000

Fax vert : 0800 480 020

Email : [frinfo@airproducts.com](mailto:frinfo@airproducts.com)

**tell me more\***  
[www.airproducts.fr/freshline](http://www.airproducts.fr/freshline)

\*pour en savoir plus